

Arrêté n° 2025-646
portant inscription au titre de la promotion interne sur la liste d'aptitude des
rédacteurs territoriaux (pour une 1ère période de 2 ans)

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu l'arrêté en date du 14/12/2023 fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne, à compter du 01/01/2024 pour 6 ans ;

Arrête :

Article 1 :

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Validité de la liste d'aptitude : **2 ans**

Date d'effet : **15/12/2025**

Au titre de l'article 1 du décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 (sans quota),

Prénom NOM	Grade d'origine	Collectivités employeurs
Maryline BACHELERIE	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	DORANGES
Emmanuela BIGEARD	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	BEAUMONT-LES-RANDAN
Dominique BRUN	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	ARS LES FAVETS/ LA CROUZILLE
Marie-Laure CHARBONNEL	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	TAUVES
Christelle CHENILLE	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	PONTGIBAUD
Géraldine COUGOUL	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	MUROL

.../...

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Murielle GAYDIER	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	ORCIVAL
Candy GUEGUEN-ZANE	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	AIX-LA-FAYETTE
Christelle MARTIN	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	PICHERANDE
Virginie MONTIGNY	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	VODABLE
Déborah ROUSSEL	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	BUSSIERES PRES PIONSAT

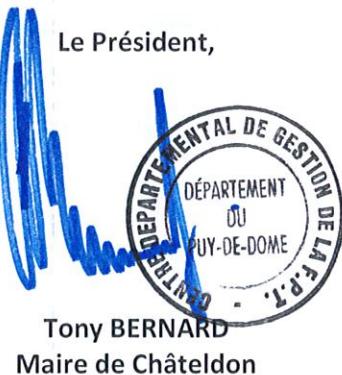
Article 2 :

Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude, et non nommé au terme d'un délai de deux ans, peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises, sous réserve de faire connaître un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme et publié sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme www.cdg63.fr.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 décembre 2025



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électroniquele :

15 DEC. 2025